

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?



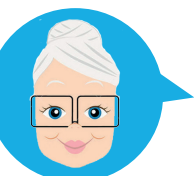
Le majeur ou le mineur + 12 ans

Il doit impérativement être présent pour le dépôt de la demande et pour la remise de la carte.



Les enfants mineurs

Ils doivent être accompagnés d'un représentant légal qui sera muni d'une pièce d'identité et de sa photocopie.

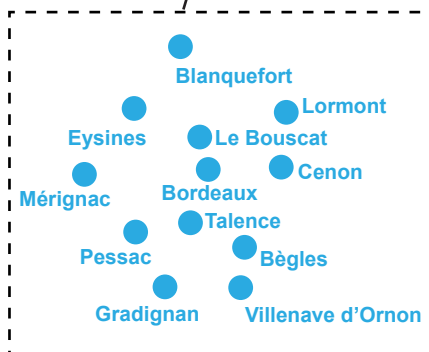


Les personnes majeurs sous tutelle

Elles doivent être accompagnés de leur tuteur, muni d'une pièce d'identité et de la décision de justice instaurant la tutelle (ou la curatelle).

OÙ FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Vous devez vous déplacer dans une des 37 communes.



Document réalisé par l'Association des Maires de Gironde (Décembre 2017)



OBTENIR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

ETAPE 1 Effectuer une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr ou demander à votre mairie de votre lieu d'habitation de le faire pour vous.

ETAPE 2 Prendre rendez-vous dans une des 37 communes de recueil sur <https://welrdv-mairies-cni.fr> (accès aux coordonnées téléphoniques, aux plages de rendez-vous sur ce même site).

Ce rendez-vous vous permettra de :

- Confirmer votre pré-demande (en donnant le numéro de la pré-demande ou l'imprimé de la démarche)
- Enregistrer votre empreinte (la présence du demandeur est donc indispensable)
- Apporter les pièces justificatives

ETAPE 3 Récupérer votre CNI dans la même mairie. Attention le délai d'obtention varie entre 3 et 5 semaines. Pensez à anticiper votre demande.

La carte d'identité sera conservée pendant 3 mois avant destruction.

Les Cartes Nationales d'Identité faites après 2004 sont valides durant **15 ans**.

Si votre commune de naissance a adhéré au **protocole COMEDEC**, vous n'avez pas besoin de demander une copie de l'acte de naissance.

Liste sur <https://ants.gouv.fr/les-solutions/comedec/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>.



QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

Veillez à fournir les justificatifs nécessaires en fonction de votre situation

1

En fonction de votre situation

Un justificatif d'identité

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

Ou

Passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans

+

Un document avec photo prouvant votre identité
permis de conduire - carte de combattant - carte d'étudiant - carte vitale - titre de pension - permis de chasser - carte de transport - licence sportive

€ Gratuit

RENOUVELLEMENT D'UNE CNI PLASTIFIÉE

€ Gratuit

Ancienne Carte Nationale d'Identité plastifiée si elle est périmée de moins de 5 ans

Ou

Si la CNI est périmée depuis plus de 5 ans:

- une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Ou
- un passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans

CHANGEMENT DE SITUATION MATRIMONIALE (MARIAGE, VEUVAGE, DIVORCE)

€ Gratuit

CHANGEMENT D'ÉTAT-CIVIL (CHANGEMENT DE PRÉNOM, ERREUR SUR PRÉCÉDENT TITRE)

€ Gratuit

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

Ou

Passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans

+

Un document avec photo prouvant votre identité
permis de conduire - carte de combattant - carte d'étudiant - carte vitale - titre de pension - permis de chasser - carte de transport - licence sportive

€ 25€
en timbres fiscaux

2

Pièces complémentaires en fonction de votre situation

Un justificatif de situation

Pour les personnes nées à l'étranger, de parents nés à l'étranger ou de parents étrangers :

■ Preuve de la nationalité française : papier de naturalisation, certification de nationalité française, décret ...

■ Acte de naissance émanant du Ministère des Affaires Etrangères à Nantes

Selon le motif de la demande

- pour ajouter le nom du conjoint : acte de mariage de moins de 3 mois
- pour inscrire la mention du décès sur la CNI : acte de décès de l'époux (se) ou livret de famille
- pour conserver le nom de son ex-époux : jugement de divorce original et intégral ou autorisation écrite de l'ex-époux accompagné d'une copie de sa CNI

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

Déclaration de perte remplie
(téléchargez le formulaire sur <https://www.service-public.fr>)

Ou

Récépissé de la déclaration de vol
(à établir auprès du commissariat de police ou gendarmerie)

3

Documents communs à toutes les demandes

2 photographies d'identité identiques

moins de 6 mois + couleur + de face
+ tête nue + format 35 mm*45 mm

+

Un justificatif de domicile de - 1 an

Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), la copie d'une facture électronique est acceptée

Ou

Avis d'imposition ou certificat de non-imposition

Ou

Justificatif de taxe d'habitation

Ou

Attestation ou facture d'assurance du logement

Ou

Quittance de loyer ou titre de propriété

Ou

Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement

En cas d'hébergement chez une autre personne

+ photocopie de la CNI de la personne qui vous héberge

+ lettre de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez cette personne depuis plus de 3 mois

+ justificatif de domicile de l'hébergeant

En cas de garde alternée pour les mineurs et que vous souhaitez que les 2 adresses soient indiquées sur le titre fournir tous les documents suivants

+ un justificatif de domicile des 2 parents

+ la preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge)